Envoyé en préfecture le 29/07/2022
Reçu en préfecture le 29/07/2022
Affiché le
ID : 045-214500290-20220719-D202234-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

02.38.35.80.48
02.38.35.86.57
beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2022 - 34

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations

Date de la convocation	12 juillet 2022
Date d'affichage de la convocation	12 juillet 2022
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JACQUIER Hervé, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEYOUR Martial représenté par SIGNORET Yannis, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Monsieur l'Adjoint au Maire fait part du courrier de Monsieur CORPORON Franck, propriétaire de la parcelle AC n° 24 située rue des Vergers.

Ce dernier souhaite obtenir l'autorisation de poser un poteau de clôture sur une partie de la parcelle n° AC 25 située rue des Vergers, à l'angle du Parc Marret afin de pouvoir clôturer au droit de sa propriété.

Par conséquent, pour des raisons de sécurité, il a donc été convenu qu'une convention serait établie entre la Commune et Monsieur CORPORON afin qu'il puisse occuper temporairement la partie en question.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise qu'un plan sera joint à la convention pour délimiter les emplacements et que la convention sera caduque dès lors où il y a changement de propriétaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, abstentions faites de Mesdames DESCHAMPS Céline, BROUSSIN Patricia, BERTRAND Isabelle, DELSARTE Séverine, LAURENT Martine, BRETON Nelly, COZETTE Laetitia et de Messieurs GUÉROT Jean-Marc, HECQUET Jacky, BITON Kévin :

- Approuve la convention d'occupation du domaine public d'une partie parcelle n° AC 25 jusqu'à la parcelle AC n° 24 appartenant à Monsieur CORPORON ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour toutes formalités consécutives.

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire

Hervé JACQUIER

Scanned with CamScanner